

LYCEE LOUISE MICHEL

NARBONNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 février 2023

PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS ETABLIS EN APPLICATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Acte n°29 /2022-2023 :

Le conseil approuve la proposition de répartition de la DHG de la SEP du lycée Louise MICHEL qui lui est présentée par le chef d'établissement.

Acte n°30/2022-2023 :

Le conseil rejette la proposition de répartition de la DHG du Lycée général Louise MICHEL qui lui est présentée par le chef d'établissement.

Acte n°31 /2022-2023 :

Le conseil approuve le projet de DBM n°4 du Lycée Louise MICHEL qui lui est soumise pour vote.

Acte n°32 /2022-2023 :

Le Conseil, autorise des remises gracieuses pour des créances du GRETA-CFA de l'Aude.

Acte n°33 /2022-2023 :

Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention d'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures de formation avec l'association ASNIERES VOLLEY 92 durant le mois d'août 2023.

Acte n°34 /2022-2023 :

Le conseil autorise le chef d'établissement à adhérer au groupement de commandes piloté par la Préfecture de Région Occitanie et à passer des marchés subséquents dans le cadre de la programmation 2023.

Acte n°35 /2022-2023 :

Le conseil autorise le chef d'établissement à signer un contrat de maintenance avec la société TURBOSELF-SECURITÉ.

Acte n°36 /2022-2023 :

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention d'utilisation des locaux du lycée en dehors des heures de formation avec la ligue Occitanie de la Fédération Française de Rugby.

Acte n°37 /2022-2023 :

Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de prêt de minibus avec l'association sportive automobile des corbières pour l'organisation de la « Course de côte » 2023.

Acte n°38 /2022-2023 :

Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention d'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures de formation avec le SDIS de l'AUDE pour l'hébergement de pompiers durant l'été 2023 dans les locaux d'internat du lycée.

Acte n°39 /2022-2023 :

Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec le collège Les MAILHEULS pour l'organisation d'un concours sur le calcul mental.

Acte n°40 /2022-2023 :

Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec le rectorat de Montpellier pour désigner un référent RGFDP pour le lycée Louise MICHEL.

Acte n°41 /2022-2023 :

Le conseil donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire facultatif au GUATEMALA en 2023 et 2024 dans le cadre d'un projet scientifique avec échange scolaire dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Le conseil fixe la participation individuelle des familles à 300 €. Le budget total s'élève à 44 100 €. La participation des accompagnateurs est prise en charge par le budget du lycée.

Acte n°42 /2022-2023 :

Le conseil autorise des sorties d'inventaire de matériel scientifique du lycée Louise MICHEL pour un don à une association éducative travaillant avec le GUATEMALA et la mise au rebut des ouvrages périmés au CDI.

Acte n°43 /2022-2023 :

Le conseil autorise le chef d'établissement à signer des conventions de dépôt-vente pour le fonctionnement des sections pédagogiques sur le modèle qui lui est proposé.

Les originaux de ces actes peuvent être consultés à l'intendance.

Publication du 17 février 2023 au 16 mars 2023.

Le Proviseur,

Éric BOISSIERE